

De: LESAGE Céline
Envoyé: jeudi 2 juillet 2015 10:24
Objet: point presse vend. 3 juil. : renforts saisonniers pour la sécurité des usagers de la plage de Ouistreham Riva-Bella

Importance: Haute

Communiqué – point presse ce vendredi 3 juillet 2015, à 11h

Des renforts saisonniers recrutés pour la sécurité des usagers de la plage de Ouistreham Riva-Bella, en période estivale

En période estivale, le fort « usage » du littoral (plage et eaux territoriales) nécessite des moyens adaptés pour assurer la sécurité de tous. En effet, les risques liés à l'affluence des plagistes et à la cohabitation de différents équipements de navigation, à l'ensoleillement et à la chaleur, à la baisse de vigilance des vacanciers en période de repos ou à la méconnaissance ou mauvaise évaluation des risques doivent être maîtrisés.

C'est pourquoi, chaque été, la Ville de Ouistreham Riva-Bella, investit et organise la hausse de ses effectifs d'agents de sécurité publique.

**Point presse et présentation des renforts saisonniers :
Ce vendredi 3 juillet 2015, à 11h
Au poste de secours n°1, plage principale de Ouistreham Riva-Bella**

En présence des élus et des services du Littoral de la Communauté d'Agglomération de Caen-la-mer et de la Ville de Ouistreham Riva-Bella

En cet été 2015, 6 surveillants de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) ont été recrutés pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août (+ permanence jusqu'au 13 septembre, sous forme de vigie et non plus sous forme de surveillance de la baignade) et 4 CRS de la police nationale ont également été appelés pour renforcer le dispositif. Les CRS sont chefs de plage, ils encadrent les surveillants de la SNSM et ils ont le pouvoir de verbaliser en cas d'infractions des usagers.

De son côté, la gendarmerie a elle aussi prévu des renforts. La Brigade nautique patrouille tous les jours et veille au respect de la loi et de la sécurité en mer : papiers des bateaux en règle, port de gilets de sauvetage, respect de la vitesse de navigation, de la limite de la bande de rive (ligne au-delà de laquelle bateaux, planches à voile, kite surfs et autres équipements de navigation sont interdits, hors chenaux de mise en mer prévus, afin de protéger les baigneurs) qui correspond à la zone des 300 mètres bordant le littoral.

+ d'infos sur la sécurité des usagers sur la plage de Ouistreham Riva-Bella (arrêtés, plan) :
<http://ouistreham-rivabella.fr/mairie/tourisme-et-littoral/plage-de-ouistreham-riva-bella/>

Contacts presse :

Romain BAIL, Maire de Ouistreham Riva-Bella et Vice-Président de Caen-la-mer Littoral et Tourisme:
06 10 94 75 62



<p><i>Michel BERGEOT, Directeur Général des Services de la Ville de Ouistreham Riva-Bella : 02 31 97 73 10</i> <i>Céline LESAGE, Chargée de Communication : 02 31 97 73 12</i> <i>Leticia RODRIGUEZ, Chargée de Communication : 02 31 97 73 19</i></p>	
--	--